



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

AMBASSADE DE FRANCE EN ALGERIE

FICHE CURIE ALGERIE

Introduction

Au 1er janvier 2014, l'Algérie comptait 38 millions d'habitants dont 27,8% ont moins de 15 ans, contre 5% pour les plus de 64 ans. En 2012, l'indice de développement humain est à 0,717 (94^{ème} sur 187 pays) devant le Maroc.

Le taux de scolarisation à l'école primaire est de 97% sur la période 2008-2011 et le taux total d'alphabétisation des adultes est de 73% sur la période 2007-2011 (UNICEF- 2011).

La scolarisation pour le cycle primaire a atteint en 2011, 96% chez les filles et 98% chez les garçons. La proportion de filles dans l'enseignement supérieur avoisine les 60 % (UNICEF- 2011) et le dépasse dans plusieurs universités.

Le taux de scolarisation dans le supérieur est de 30% de la population de 18 à 25 ans (UNESCO- 2011).

➤ **Chiffres de la rentrée universitaire 2014/2015** (source MESRS) :

- Total des étudiants : 1 340 000 (1 254 635 en 2013/2014)

A la rentrée 2008, on comptait près de 1 200 000 étudiants, dont 260 000 nouveaux inscrits. En 2013 avec 1 254 635 étudiants au total, on est loin des prévisions de 2009 du MESRS qui estimait atteindre 2 000 000 d'étudiants en 2015.

➤ **Résultats du baccalauréat 2014-2015** (source MEN)

- Nombre de bacheliers : 224 923 sur 656 409 inscrits
- Taux de réussite : 48 % - 33,6 % (75 650 bacheliers)

➤ **Effectif des enseignants –taux d'encadrement :**

- Pour l'année universitaire 2014-2015, on compte 52 824 enseignants, dont 14 790 de rang magistral, soit 27.8% mais seulement 4 308 sont professeurs (MESRS-Bilan 2012).
- Le taux moyen d'encadrement est d'1 enseignant pour 23 étudiants, avec de grandes disparités : le ratio est de 1 pour 80 en SHS.

Le nombre d'enseignants de rang magistral a augmenté de 41% entre 2011 et 2013. La rentrée 2013 montre une augmentation de 17% du nombre d'enseignants par rapport à la rentrée 2011 où on comptait 7 916 enseignants de rang magistral sur 40 137.

➤ **Les moyens :**

En 2013, le budget alloué au secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique représente 264 582 513 000 dinars algériens (2 462 486 720 €), soit environ 6,1% du budget de fonctionnement de l'Etat (6 % en 2012).

L'un des objectifs du programme de développement quinquennal 2010-2014 est de situer l'université au centre du développement économique du pays en assurant la production et la diffusion des connaissances, la maîtrise de la technologie, la promotion de la recherche et du développement ainsi que la formation des ressources humaines qui les sous-tendent. 5% des ressources mobilisées seront consacrées à l'enseignement supérieur et à la formation professionnelle, soit près de 10 milliards d'euros.

I- Organisation de l'enseignement supérieur

I.1. Le cadre

Selon l'article 53 de la Constitution de 1996, le droit à l'enseignement supérieur est garanti, gratuit et l'enseignement fondamental est obligatoire.

La première loi d'orientation sur l'enseignement supérieur (loi n°99-05 du 4 avril 1999) confère aux établissements d'enseignement supérieur le statut d'établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel, dotés de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Ils sont administrés par un conseil d'administration composé de représentants de l'Etat, de la communauté universitaire et des secteurs utilisateurs.

La seconde loi d'orientation sur l'enseignement supérieur (loi n°08-06 du 23 février 2008) qui modifie et complète la loi n°99-05, stipule que l'enseignement supérieur dispense des enseignements organisés en trois cycles (Licence-Master-Doctorat, LMD) et participe à la formation continue. Cette loi d'orientation ouvre également la formation supérieure aux établissements privés (sous la supervision du MESRS).

La loi n°08-06 du 23 février 2008 a été suivie par le décret exécutif N°08-265 du 19 août 2008, portant régime des études en vue de l'obtention du diplôme de licence, du diplôme de master et du diplôme de doctorat (**cadre réglementaire du LMD**).

L'enseignement supérieur en Algérie relève des compétences du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, (MESRS) (www.mesrs.dz).

Le MESRS est l'organe de tutelle des universités et des organisations publiques de recherche (les centres et unités de recherche). Le ministre actuel M. MEBARKI, ancien ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels, a pris ses fonctions en septembre 2013.

Deux offices accompagnent le MESRS :

L'Office National des Œuvres Universitaires (ONOU) gère depuis 1995 les aides de l'Etat en direction des étudiants. Il assure l'organisation de l'hébergement, de la restauration et du transport universitaire, ainsi que la prévention sanitaire et les activités culturelles et sportives.

- plus de 80% des étudiants sont boursiers, et tous bénéficient de facilités d'accès au transport et à la restauration

- l'**hébergement** est offert à tous les étudiants demeurant à plus de 50 km pour les garçons, et à plus de 30 km pour les filles. En 2012-2013, 41.04% des étudiants étaient concernés.

L'Office des Publications Universitaires a pour mission l'impression de manuels et d'ouvrages au profit de la communauté universitaire. Son réseau de distribution est composé de 41 librairies universitaires réparties sur l'ensemble du territoire national. Les auteurs des ouvrages publiés sont d'une part, les enseignants d'universités et des centres universitaires, d'écoles et d'instituts, d'autre part, les chercheurs des laboratoires et centres de recherches.

I.2. Structuration de l'enseignement supérieur

Le MESRS est structuré autour de 8 directions, régies par le décret exécutif n°14-22 du 23 janvier 2014. Deux directions dédiées au suivi de l'enseignement supérieur sont:

- **La Direction Générale des Enseignements et de la Formation Supérieurs**, en charge des formations d'enseignement supérieur.
- **La Direction de la coopération et des échanges inter-universitaires**, en charge de la coopération des établissements d'enseignement supérieur et des relations extérieures

La Conférence Nationale des Universités (CNU), a pour mission d'assurer la concertation, la coordination et l'évaluation des activités du réseau de l'enseignement supérieur. Elle est présidée par le ministre ou son représentant, assisté d'un bureau composé des présidents des 3 conférences régionales (Centre, Est et Ouest).

La CNU est chargée d'émettre des avis notamment sur l'évolution de la carte nationale des formations supérieures et la régulation des effectifs de titulaires du baccalauréat et des besoins qui en découlent. Les conférences régionales sont composées des recteurs de chacune des trois zones du pays. Les recteurs d'université sont nommés par le gouvernement.

Depuis peu, les grandes écoles sont également organisées en Conférence des grandes écoles avec un représentant national.

L'enseignement supérieur privé :

Il n'existe pas d'université privée en Algérie. On recense 22 établissements d'enseignement supérieur privés, qui ne sont pas reconnus, ni leurs diplômes, par le MESRS.

La loi n°08-06 du 23 février 2008 a autorisé la mise en place de formations supérieures du premier et second cycle pouvant être assurées par des établissements créés par une personne morale de droit privé (le troisième cycle n'est pas concerné).

1.3. le réseau des établissements d'enseignement supérieur sous tutelle du MESRS :

On compte **97 établissements d'enseignement supérieur répartis sur les 48 wilayas :**

- **48 universités**, dont 2 universités techniques (Alger, Oran) et une université de la formation continue (UFC)
- **10 centres universitaires** (rattachés à une université)
- **20 écoles nationales supérieures** (13 en 2008)
- **12 écoles préparatoires** (4 ouvertes en 2009, 5 en 2010, 1 en 2013, 2 en 2014)
- **7 écoles normales supérieures**
- **1 institut technologique**

1.3.1. Les universités (48) et centres universitaires (10)

Les universités et centres universitaires sont régis par le décret exécutif n° 03-279 du 23 août 2003 fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement de l'université modifié par le décret exécutif n° 06-343 du 27 septembre 2006. Dans le cadre des missions de service public de l'enseignement supérieur, l'université assure des missions de formation supérieure et des missions de recherche scientifique et de développement technologique. L'Université peut créer en son sein des instituts ou facultés.

Beaucoup d'universités sont très récentes, de 26 en 2002, elles sont 48 en 2013. Ce maillage relève d'une politique d'aménagement du territoire et de démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur.

Créée par le décret exécutif n°90-149 du 26 mai 1990, l'Université de la Formation Continue, permet de reprendre des études grâce à 53 centres de formation continue, à raison d'un CFC par wilaya, répartis sur l'ensemble du territoire.

1.3.2. Les Ecoles Supérieures

a. Les Ecoles Nationales supérieures (20)

Pour la rentrée 2012-2013, environ 4 000 étudiants ont intégré **les écoles nationales supérieures**. Le recrutement des étudiants est national pour des écoles toutes localisées au nord du pays : 15 écoles au Centre (Alger), 3 écoles pour l'Est (2 à Constantine, 1 à Annaba), 1 école à l'Ouest (Oran).

Les **Ecoles Nationales Supérieures** sont régies par le décret exécutif n° 05-500 du 29 décembre 2005 fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement de l'école hors université. Dans le cadre du service public d'enseignement supérieur, l'école assure des missions de formation supérieure et des missions de recherche scientifique et de développement technologique. 9 écoles assurent un enseignement en sciences et techniques, 4 en commerce, 3 en sciences de la vie, 1 en architecture, 1 en journalisme et 1 en sciences politiques. 5 écoles ont été créées depuis 2009 dont l'Ecole Supérieure de Technologie.

Un réseau **de 3 Ecoles Nationales Polytechniques** (Alger, Oran et Constantine) se met en place. L'Ecole Nationale Polytechnique (ENP) d'Alger existe depuis 1926. Depuis la rentrée universitaire 2012-2013, l'Ecole Nationale Polytechnique d'Oran (ENPO), ex-Ecole Normale Supérieure d'Enseignement Technique, a été créée et ne recrute donc plus pour la formation d'enseignants. Créée par décret en 2011, l'Ecole Nationale Polytechnique de Constantine (ENPC) a ouvert en 2013 sans étudiants.

b. Les écoles préparatoires (12) : un nouveau corps d'écoles apparu depuis 2008

Seuls les bacheliers ayant obtenu les meilleurs résultats intégreront les écoles préparatoires, qui préparent les étudiants à l'entrée dans les écoles nationales supérieures. Environ 3.000 bacheliers ont été orientés vers les écoles préparatoires en 2013.

Les écoles préparatoires organisent le concours d'entrée dans les grandes écoles, en 2012, près de 800 candidats ont été admis au concours sciences et techniques, 881 pour gestion et Commerce.

Onze écoles préparatoires, sous tutelle du MESRS, sont aujourd'hui ouvertes : 5 en sciences économiques, 4 en sciences et techniques, 1 en Sciences de la vie, afin de préparer en deux ans aux concours d'entrée dans les écoles supérieures. Trois classes préparatoires intégrées viennent s'ajouter au dispositif (sciences et techniques, architecture, sciences de la vie).

- Les statuts des écoles ont été modifiés par les décrets exécutifs n°08-213 à 08-223 du 14 juillet 2008, transformant les écoles en écoles hors universités.
- La création de l'Ecole Supérieure de Technologie (EST) a été actée par le décret exécutif n°09-20 du 20 janvier 2009. L'EST a pour mission de dispenser des formations supérieures et de recherche scientifique et de développement technologique dans le domaine de la technologie.
- La création de trois statuts d'écoles préparatoires par les décrets n°09-21 à 09-23 du 20 janvier 2009 en sciences de la nature et de la vie, en sciences et techniques et en sciences économiques, commerciales et sciences de gestion.

I.3.3. Les écoles normales supérieures (7)

Les Ecoles Normales Supérieures, sous tutelle du MESRS, sont au nombre de sept en Algérie. Elles forment des enseignants pour l'enseignement dans écoles primaires (Bac+3) et en lycées (Bac+5). Elles assurent aussi des formations de doctorat et de post-graduation et peuvent donc développer des activités de recherche.

I.3.4. L'institut technologique (1)

Créé par décret en mars 2013, un institut technologique a ouvert à la rentrée 2014 à Ouargla.

I.4 Le corps enseignant

Le décret exécutif n°08-130 du 3 mai 2008 définit le statut de l'enseignant-chercheur. Les enseignants chercheurs, à travers l'enseignement et la recherche, accomplissent une mission de service public d'enseignement supérieur. Les enseignants chercheurs sont tenus d'assurer une charge d'enseignement dont le volume horaire annuel de référence est fixé à 192 heures de cours.

Un effort est poursuivi au niveau de l'encadrement pédagogique depuis 2005, quantitativement grâce aux recrutements d'enseignants et qualitativement par un meilleur taux d'encadrement des étudiants et une priorité au recrutement des professeurs.

Le MESRS met en place annuellement 34000 mois de mobilité à l'étranger à destination des enseignants-chercheurs et cadres administratifs des établissements.

Le Programme National Exceptionnel de bourses à l'étranger - PNE - est accessible sur concours aux lauréats de la graduation et aux majors de promotion de master 2 du LMD. En 2013, 127 enseignants-chercheurs algériens sont ainsi partis en France pour 18 mois, et 18 doctorants du LMD.

II- Organisation des études et enseignements dispensés

II.1. L'implémentation du système Licence-Master-Doctorat (LMD) face au maintien de l'ancien système

La mise en place du système LMD a débuté en 2004 et s'est généralisée depuis. Les établissements d'enseignement supérieur ont donc depuis 2004 à la fois une direction de la formation – pour le LMD, dont les écoles doctorales, et une direction de la formation graduée et post graduée depuis 2013, une Direction Générale regroupe les deux Directions. Les deux systèmes coexistent donc jusqu'à extinction des filières de l'ancien système.

Les diplômes de doctorat en sciences vétérinaires (5 ans) ou en médecine (en 7 ans) n'ont pas encore été intégrés à la réforme du LMD.

L'ancien système de l'enseignement supérieur algérien dit « système classique » consistait en :

- une graduation de courte durée (3 ans) destinée aux étudiants ayant les notes les plus basses au bac et les préparant aux diplômes d'études universitaires appliquées, de technicien supérieur ou de maître d'enseignement fondamental ;
- puis une graduation de longue durée (4 à 7 ans) menant à une licence d'enseignement (en 4 ans - écoles normales supérieures), un diplôme d'études supérieures ou des diplômes d'ingéniorat universitaire ;
- une post-graduation organisée en trois niveaux : i/ en une initiation à la recherche, ii/ une 2ème post-graduation ouverte aux titulaires d'un diplôme de magister ou équivalent et menant au doctorat ; iii/ la post-graduation spécialisée d'un an, ouverte aux titulaires d'un diplôme universitaire d'au moins 3 ans d'expérience professionnelle.

II.2. L'accès des bacheliers à l'Enseignement Supérieur

La rentrée universitaire est préparée par le MESRS en relation avec les 3 conférences régionales (Centre, Est, Ouest). Il en résulte une circulaire, en mai de chaque année qui recense toutes les offres de formations habilitées par le MESRS.

L'orientation et l'inscription s'effectuent par traitement informatique centralisé suivant la note obtenue au baccalauréat et les capacités d'accueil des établissements. Les notes minimales exigées pour l'accès aux diverses filières sont fixées chaque année lors du traitement informatique des vœux des bacheliers.

Le MESRS arrête les choix d'établissements et d'orientation des étudiants sur les résultats obtenus et en fonction des besoins.

II.3. L'offre de formation dans l'Enseignement Supérieur

Cycle LMD pour la rentrée 2013-2014 : L'offre de formation totalise 6881 licences et masters (MESRS) et 591 doctorats (source presse).

- Licences et masters :

341 licences et 179 masters professionnalisants; 3359 licences et 3002 masters 359 classiques ;

- Doctorats :

L'accès à l'école doctorale est organisé par voie de concours régional ou national sur épreuves, ouvert aux diplômés de Master 2 (Bac+5). Pour la rentrée 2013-2014, 591 formations de doctorat (du LMD) sont ouvertes et 11 écoles doctorales sont habilitées. En 2012, le nombre d'étudiants en doctorat ou post-graduation s'élevait à 60 617 étudiants, répartis dans 880 formations doctorales LMD ou système classique (MESRS-Rapport 2013).

- Filières d'excellence à recrutement national : 39 formations de niveau L ou M, seules 4 sont dans l'ancien système.

Autres :

- Ecoles préparatoires et classes préparatoires intégrées : 12 écoles préparatoires, 3 classes préparatoires intégrées. En deux ans, elles préparent les étudiants au concours d'accès aux Ecoles Nationales Supérieures.
- Ecoles Nationales Supérieures : l'accès se fait sur concours national, ouvert aux candidats ayant fait deux années d'études dans une École préparatoire ou prépa intégrée, ou inscrits en L3 (LMD).
- Ecoles Normales Supérieures : 7 écoles, 18 formations de professeurs du secondaire.
- Formations dans le système classique : médecine, pharmacie, médecine dentaire, vétérinaire.
- Les Instituts de technologie à bac+ 3 : 1 institut technologique à Ouargla ouvert à la rentrée 2014. Ils sont créés comme Instituts d'université respectivement par décrets exécutifs n°13-100 à n°13-103 du 17 mars 2013, le cadre global est fixé et les décrets du gouvernement sont publiés au Journal Officiel.

Rentrée 2012-2013	Nouveaux inscrits
1 314 000 étudiants	253 905
système classique (filières médicales)	4,43%
système LMD	86,29%
Filières à recrutement national	5,45%
11 Ecoles préparatoires 3 classes préparatoires intégrées	1,50%
19 Ecoles Nationales Supérieures 5 Ecoles Normales Supérieures	2,34%

(Source MESRS-Bilan 2012 – actualisation non encore communiquée)

➤ En 2013-2014 :

Nombre d'étudiants total :	1.254635
Graduation :	1.097050
Post-graduation:	10338
Résidents:	53512
UFC:	93735

II.4. L'offre de formation hors MESRS

L'Ecole Supérieure Algérienne des Affaires, créée en 2004 dans le cadre de la coopération bilatérale Coopération Algéro-Française, répond à une demande forte du monde de l'entreprise algérien de

former des cadres et des dirigeants d'entreprises dans les domaines de la gestion, du marketing et du management. La tutelle en a justement été confiée à la Chambre Algérienne de Commerce et d'Industrie. L'ESAA propose des formations payantes, Master MBA, MBA exécutif et travaille avec les grandes entreprises publiques et privées. Plus de 50% des enseignants sont français.

- D'autres écoles existent et sont soumis à la tutelle pédagogique du MESRS relevant d'autres ministères. Il existe une offre d'enseignement supérieur privée. Aucun établissement n'est reconnu par le MESRS.

III- Principaux enjeux et atouts du système d'enseignement supérieur

III.1- Des défis majeurs à relever : l'employabilité du diplômé et le taux d'encadrement

Le rapport du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) sur le Développement humain (2006) souligne que le chômage a été depuis toujours un "défi persistant et majeur" pour l'Algérie, rappelant qu'en 2001 le taux de chômage total et celui des jeunes atteignaient respectivement 30% et 48%. Les chiffres officiels publiés en 2011 par l'Office National des Statistiques font état d'un taux de chômage global de 10%, mais de 22.4% pour les jeunes.

L'Algérie est engagée depuis 2002 dans une politique de réforme et de modernisation du secteur de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (ESRS). La réforme s'est traduite par la mise en place du plan quinquennal 2009-2014 de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique qui a conduit quasiment l'ensemble des établissements universitaires à adopter le système LMD (Licence, Master Doctorat). La réforme cherche à moderniser le système pour le faire passer d'une logique « former pour former » à une logique de « former utile et tout au long de la vie » et à faire face à la croissance importante du nombre d'étudiants.

L'Algérie fait encore face à la **massification des effectifs étudiants** : 488 617 étudiants à la rentrée universitaire 2000, 1 340 000 en 2014. La croissance semble stabilisée depuis 2011 mais la maîtrise des problèmes liés à cette massification, de l'infrastructure aux enseignements n'est pas encore atteinte.

La modernisation du système d'enseignement supérieur amorcée par le MESRS avec le passage au LMD (Licence/Master/Doctorat) dès 2004 et poursuivie avec une valorisation des filières professionnalisantes avec des diplômés formés à bac + 5 (grandes écoles) et bac+3.

La réforme a pour objectif à la fois de diversifier l'offre de formation supérieure et d'améliorer l'employabilité des jeunes diplômés en formant à bac+5 ou bac+3 dans des filières plus en adéquation aux besoins du secteur économique. Les diplômés connaissent un fort taux de chômage. Les diplômés des universités trouvent beaucoup de difficultés de recrutement par le secteur économique.

La mise en place du LMD a entraîné la disparition de filières de formation courte, à bac +3, et la relève par des licences et masters professionnalisants est en cours de consolidation. La massification des effectifs a entraîné un déficit d'ingénierie pédagogique dans ces filières, déjà dévalorisées auprès du public étudiant ou familial.

Le besoin de renforcement en compétences de niveau professoral de l'enseignement supérieur algérien est encore très important : 14 790 enseignants de rang magistral sur un total de 52 824 enseignants (source MESRS- 2014). Si le taux d'encadrement semble satisfaisant (1/23 étudiants) la répartition selon les filières est inégale.

Les programmes de formation à l'étranger, nationaux ou en coopération bilatérale contribuent à répondre à ce besoin.

Les compétences en gouvernance, gestion et administration de l'enseignement supérieur et de la recherche, évaluation, démarche qualité, gestion de projets et transfert de technologie sont également à renforcer.

III.2. Le soutien de la coopération française au système d'enseignement supérieur algérien : les programmes boursiers bilatéraux historiques :

➤ Le programme boursier franco-algérien (PROFAS) :

Ce programme de bourses d'excellence co-financé a permis, depuis sa création en 1987, d'accueillir en France près de 10 000 boursiers algériens. Ce programme historique a été relancé sur de nouvelles bases à la rentrée 2014.

- **Le PROFAS B +** a pour objectifs de privilégier l'excellence et l'innovation, de cibler les jeunes doctorants en phase de finalisation de thèse, de s'appuyer sur des partenariats franco-algériens préexistants entre laboratoires de recherche, et de financer le programme à parité entre les parties algériennes et françaises.
- **Le PROFAS C +** a pour objectif de promouvoir les actions de coopération qui contribuent au renforcement des capacités de l'administration algérienne en renforçant les liens entre leurs institutions, en encourageant entre elles les échanges de compétences et le transfert de savoir-faire. Cet objectif vise l'amélioration de la qualité et de l'efficacité des services publics algériens, à travers notamment leur meilleure participation à la satisfaction des besoins des citoyens.

➤ Le programme de formation à la recherche: le Programme Hubert-Curien TASSILI

C'est le plus important des PHC mis en place par le MAE. Le principal objectif du programme « Tassili » est de former de jeunes chercheurs et doctorants algériens dans le cadre d'un projet de recherche mené en commun par des équipes des deux pays.

- En 2013, **105 projets scientifiques collaboratifs du PHC Tassili et 9 projets quadrilatéraux pour le PHC Maghreb sont actifs**. En 2012, le programme Tassili a permis 579 séjours scientifiques d'algériens en France dont 331 juniors. Depuis sa création en 1983, près de 800 projets de recherche ont été réalisés, plus de 500 thèses soutenues et plus d'un millier de publications de niveau international.

- Le PHC Tassili a contribué à rapprocher les deux communautés scientifiques. Il constitue le premier pas des chercheurs algériens vers des réseaux bilatéraux, régionaux ou euro-méditerranéens. Il fait l'objet d'une évaluation et devrait évoluer afin de s'adapter à l'évolution de la formation doctorale et de la recherche. Une augmentation de thèses en cotutelles est souhaitable.

- Depuis 2011, le **PHC Maghreb**, avec le même objectif de formation et de mobilité, implique des équipes de France, d'Algérie, Maroc et Tunisie. Il renforce la constitution de réseaux de recherche régionaux.

III.3. Consolider la place du français dans l'enseignement supérieur algérien

Depuis « l'algérianisation » des années 1970, l'enseignement primaire, moyen et secondaire algérien est en langue arabe. Dans le supérieur, les filières scientifiques, techniques et médicales sont enseignées en français, ce qui a pour conséquence un taux d'échec ou d'abandon important. Pour y répondre, le FSP « Mise en place d'une école doctorale de français » a contribué à la création d'une école doctorale pour la formation d'enseignants de français dans le supérieur (6,5 M € sur 5 ans).

Le premier objectif de cette coopération est d'améliorer la qualité de l'enseignement du français en intervenant à la fois auprès des départements de français des universités et auprès des écoles préparatoires. Quatre grands axes principaux sont suivis :

- **Accompagner les départements de français** dans l'élaboration de ressources pour les enseignants, notamment en faisant appel aux TICE.
- **Soutenir la formation des doctorants** par un programme de bourses de courte durée, des ateliers doctoraux et des cotutelles.
- **Professionnaliser les laboratoires de recherche** autour de la langue française en développant des recherches partagées franco-algériennes, des colloques, des programmes de formation.

- **Accompagner les écoles préparatoires** dans l'amélioration du niveau de français des enseignants et des étudiants par la présence de lecteurs (français) de français et par la production de ressources en ligne.

Pour ce faire, l'Institut français d'Algérie apporte un soutien direct aux actions lancées et au réseau mixte d'universités et laboratoires « langue française et expressions francophones » (Lafef). Il prend la suite d'un programme du Fonds de Solidarité Prioritaire (FSP 2003-87) qui a soutenu la mise en place d'une école doctorale de français entre établissements des deux pays. L'objectif quantitatif du projet est en passe d'être atteint. Plus de 1000 magistères et de 100 doctorants de français sont formés et un département de français existe aujourd'hui dans chaque faculté de langues et de lettres algérienne.

III.4. La conférence algéro-française de l'enseignement supérieur et de la recherche

Installée en octobre 2010, la Conférence algéro-française de l'enseignement supérieur et de la recherche est une instance bilatérale de réflexion et de prospection. Elle réunit les institutionnels, les acteurs de l'enseignement supérieur, les acteurs de la recherche ainsi que les entreprises pour un moment de rencontres et d'échanges. La 2^{ème} Conférence algéro-française de l'enseignement en octobre 2011 à Marseille a traité du thème du développement des liens entre la sphère de l'enseignement supérieur et de la recherche et le monde des entreprises.

La troisième conférence qui s'est tenue en janvier 2014, avait pour thème « De la coopération bilatérale à l'internationalisation de l'enseignement supérieur et de la recherche ». Elle a été marquée par la signature de conventions cadres et accords bilatéraux et une très forte participation française, plus de 95 représentants des établissements d'enseignement supérieur ou de recherche français étaient présents et ont participé aux échanges. Elle a aussi révélé la dimension de cette collaboration franco-algérienne dans le contexte du développement du paysage euro-méditerranéen et international de l'enseignement supérieur et de la recherche.

III.5. L'appui du système français d'enseignement supérieur et de recherche au système d'enseignement supérieur algérien

On recense de nombreuses conventions (plus de 650 conventions de coopération, source MESRS) entre établissements français ou algériens, dont beaucoup sont dormantes. Ces coopérations prennent des formes multiples : participation à un programme de coopération universitaire, au réseau des écoles doctorales, accords de co-diplomation, co-tutelles de thèses, colloques etc.

Les universités françaises accueillent de nombreux étudiants algériens dont une partie –niveau master et doctorat- relèvent soit de programmes de coopération (PROFAS - PHC TASSILI), soit de programmes de bourses financés du gouvernement algérien ou en mobilité individuelle. Le lien humain historique et la diaspora jouent un rôle dans la capacité d'accueil.

Enfin, les régions françaises, en relation avec les universités locales contribuent à soutenir des actions de formation ou de transfert de compétences.

III.6. Mobilité des étudiants algériens en France : le dispositif Campus France

Plus de 20 000 algériens étudient en France, ils constituent le 3^{ème} groupe d'étudiants étrangers après le Maroc et la Chine. A peu près constant, il se renouvelle chaque année au rythme d'environ 3 500 nouveaux étudiants. Les 5 Espaces Campus France (Alger, Annaba, Oran, Constantine et Tlemcen) offrent depuis 2007 une procédure bien identifiée pour accueillir le public étudiant, l'orienter et l'aider à construire un projet de mobilité étudiante en France.

En 2014, plus de 16 000 étudiants algériens ont déposé une demande Campus France. L'âge moyen des candidats est de 24 ans, 64% des candidats ont au moins un niveau master et 75% étaient originaires de 3 wilayas (Tizi-Ouzou, Bejaïa et Alger). 64,5% sont des hommes.

IV. Coopérations existantes avec l'Union Européenne et les institutions internationales (données de 2012-2013)

- **Programmes Tempus** : l'Algérie est actuellement impliquée sur 18 projets Tempus en cours, soit 24% des projets retenus dans la région méditerranéenne et représente 18% des candidatures de la région méditerranéenne. En Algérie, le budget Tempus IV représente 6.5 Mi€. La majorité des projets

sélectionnés en Algérie sont des projets conjoints avec d'autres universités (15 sont des projets conjoints, 3 sur les mesures structurelles).

- **Programmes Erasmus Mundus** : Entre 2007 et 2011, 433 étudiants et 72 membres des équipes pédagogiques de 12 institutions algériennes ont bénéficié des bourses Erasmus Mundus. Entre 2004 et 2011, 46 étudiants algériens ont bénéficié de bourses Erasmus Mundus *Masters Course*. Entre 2012 et 2013, 8 nouveaux projets Erasmus Mundus impliquant 25 partenaires algériens ont été mis en place.

Le PAPS-ESRS : Programme d'Appui à la Politique Sectorielle de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique entre l'UE et l'Algérie a été lancé début 2012. La contribution de l'UE est de 21,5 millions €. La Convention a été signée le 6 juin 2010 pour 72 mois et avec un budget de 38,6 Mi€, dont 21,5 Mi€ pour la contribution européenne, et 17,1 Mi€ pour l'Algérie.

Le but est de renforcer les réformes en cours de l'ESRS, à travers les objectifs spécifiques suivants :

1. Elaborer le plan d'appui structurel, institutionnel et qualitatif de l'enseignement supérieur,
2. Appuyer la mise en œuvre d'un système d'information intégré et axé sur les objectifs,
3. Renforcer les capacités des ressources humaines,
4. Soutenir l'Ecole doctorale ; et la participation des chercheurs aux programmes européens
5. Diversifier l'offre de formation et développer de nouvelles filières porteuses ;
6. Rapprocher les universités des entreprises.

En juin 2013, il a été prolongé de 15 mois.

Le réseau de **l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF)** réunit 61 établissements d'enseignement supérieur et de recherche algériens amenés à dispenser des formations en français. L'Algérie constitue après la France le plus gros effectif d'universités membres de l'AUF. L'AUF a 3 campus numériques, et un 4^{ème} consacré aux énergies renouvelables (Alger). L'AUF travaille sur un projet d'espace maghrébin de l'enseignement supérieur.

V- Orientation à donner à la coopération franco-algérienne

La coopération bilatérale se place dans le **contexte du Document cadre de Partenariat signé fin 2012** par les deux Présidents de la République lors de la visite du Président français à Alger et portant sur 2013-2017. Dans le secteur de l'enseignement supérieur elle vise à accompagner les réformes initiées par le gouvernement algérien et son adaptation aux standards internationaux.

V.1. La diversification de l'offre et l'employabilité du diplômé

La coopération bilatérale vient en appui à la réforme de l'enseignement supérieur initiée par le gouvernement algérien; après la mise en place du LMD, elle accompagne les réformes de diversification de l'offre de formation supérieure notamment par la mise en place de filière formant à bac+5 et bac+3 en relation rapprochée avec le secteur de l'entreprise et de l'entrepreneuriat.

La réforme des écoles supérieures algériennes à partir de 2008 a permis de modifier le cursus sur le modèle des grandes écoles françaises, avec la création de 11 écoles préparatoires et de 3 classes préparatoires intégrées (Bac+2) et la réforme des programmes (années 3 à 5) au sein des écoles supérieures. 14 des 19 écoles supérieures ont été concernées par la réforme.

Le programme de coopération FSP 2008-24 «Appui à la réforme des Ecoles Supérieures Algériennes et la création de l'Ecole Supérieure de Technologie» a accompagné cette réforme en établissant un réseau entre écoles françaises et algériennes. Il a bénéficié de l'ingénierie pédagogique de l'INSA Lyon et INSA Val de France, de France Business School, de l'université de Lorraine (ENSAIA) et du CNAM. Les premiers diplômés (à bac+5) sortiront en juin 2014 de ces grandes écoles sur le marché de l'emploi. Il a accompagné :

- la création de 11 **écoles préparatoires** (3 à Alger, 2 à Annaba, à Tlemcen et Oran, 1 à Constantine) et de classes préparatoires intégrées (2 à Alger, 1 à Constantine)
- la réforme de 11 puis 14 **écoles supérieures professionnelles**
- la création de l'**Ecole Supérieure de Technologie** (Alger)

Ce FSP a permis de dynamiser la relation entre écoles françaises et algériennes, d'introduire la formation technologique, les TP et stages en entreprise, et de créer une transversalité entre établissements algériens à travers le transfert de **la Filière Ingénieur Entreprendre de la FIE INSA Lyon vers la FIE DZ**. Celle-ci donne une compétence managériale à l'étudiant ingénieur, et assure la pré-incubation de son projet de création d'entreprise.

Un soutien spécifique à l'apprentissage et à la maîtrise du français est mis en place par la coopération auprès de ces écoles ; 4 lecteurs français de « Français Langue Etrangère » auront apporté leur concours aux élèves, enseignants et développement de ressources numériques en 2013-2014. Cet effort sera poursuivi.

L'Institut de Technologie (IT) : ouverture en 2014 d'un site pilote adapté du modèle français des Instituts Universitaires de Technologie (IUT) ; un autre site ouvrira en 2015 à Oum El Bouaghi. Les IT ouvrent des filières de formation technologique courtes (bac +3), en concertation avec le bassin économique local, afin d'améliorer l'employabilité des diplômés. Les premiers étudiants sont en train d'intégrer les IT pour cette rentrée 2014. Il s'agit d'un des projets phares retenus lors de la visite présidentielle française en décembre 2012 bénéficiant d'un programme d'accompagnement FSP 2011-28 «Compétences Professionnelles Supérieures» et de l'expertise du réseau IUT via l'ADIUT, l'assemblée de directeurs des IUT.

V.2 .le renforcement de l'encadrement professoral universitaire et scientifique

Il est également maintenu grâce aux programmes bousiers bilatéraux, le programme historique PROFAS a été relancé au 1^{er} septembre 2014 avec la diffusion de l'appel à projets, afin de s'adapter aux évolutions de l'enseignement supérieur et de la recherche et des besoins du pays.

Le programme de partenariat Hubert Curien Tassili qui soutient les collaborations scientifiques bilatérales autour de la formation à la recherche a également fait l'objet d'évolutions de sa gouvernance et de ses modalités.

Les multiples cotutelles de thèse, co- ou doubles diplômes établis directement entre les universités des deux pays contribuent aussi à cet effort de formation.

VI. Contacts utiles

Références

- Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, MESRS, www.mesrs.dz
- Ministère de l'Education nationale, MEN, www.m-education.gov.dz

- 1- Bilan des actions 2012 et programme d'actions au titre de l'année 2013 (Novembre 2012)- MESRS
- 2- Données MESRS - Rapport DG-RSDT sur les indicateurs de l'enseignement supérieur et de la recherche en Algérie (2013).

Partie algérienne

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) :

M. Arezki SAÏDANI Directeur de la Coopération et des Echanges Interuniversitaires	www.mesrs.dz sdspe@mesrs.dz 00 213 21 91 23 23
M. Mustapha HAOUCHINE Directeur Générale des Enseignements et de la Formation Supérieurs	
M. Tahar HADJAR Recteur de l'Université Alger 1; Co-président du CMEP Tassili	
Gestion du PHC Tassili	tassili.cmepeg@gmail.com

Conférences universitaires régionales (CRU) :

M. Abdelhamid DJAKOUNE Président Conférence Régionale Est Recteur de l'Université de Constantine 1	00 213 31 81 87 05	www.umc.edu.dz
Mme Ouiza CHERIFI Présidente Conférence régionale Centre Rectrice de l'Université de Boumerdès	00 213 24 81 64 20	www.umbb.dz
M. Noureddine GHOUALI Président Conférence régionale Ouest Recteur de l'Université de Tlemcen	00 213 43 21 25 62	www.cruo.univ-tlemcen.dz

Partie française**Ambassade de France en Algérie :** www.ambafrance-dz.org**Institut Français d'Algérie :** www.if-algerie.com

M. Alexis ANDRES Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle Directeur de l'Institut Français d'Algérie	Scac.alger- amba@diplomatie.gouv.fr ☎ 00 213 21 98 15 22
Mme Florence NIKOLIC Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle adjoint	
M. Philippe MARQUAND Attaché de coopération institutionnelle	
M. Fabrice RIBERT Attaché de coopération pour la langue française	
Mme Sonia JEDIDI Attachée de coopération universitaire et scientifique	sonia.jedidi@diplomatie.gouv.fr
Mme Céline GENIN Chargée de mission de coopération universitaire	celine.genin@diplomatie.gouv.fr
Mme Flora STIENNE Responsable Campus France Algérie	www.algerie.campusfrance.org

Programme Hubert Curien Tassili : <http://www.campusfrance.org/fr/tassili>

Pr. Jacques DEVERCHERE Co-Président du Comité mixte Tassili	<i>Université de Bretagne Occidentale</i>
---	---